

RAPPORT DU JURY

SESSION 2023

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EPREUVE D'APTITUDE AUX FONCTIONS
DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**



Le jury s'est réuni à trois reprises dans les locaux de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes au cours de l'année 2023 :

- Mardi 12 septembre à 9h30 : Réunion de choix de sujets
- Jeudi 9 novembre à 9h30 : Réunion d'admissibilité
- Mardi 6 décembre à 17h00 : Réunion de délibération

Les épreuves écrites ont eu lieu du 3 au 6 octobre 2023 à Pantin (Espace des 7 Arpents).

Les épreuves orales ont eu lieu du 27 novembre au 6 décembre 2023 à Paris (CNCC).

L'analyse des résultats appelle de manière très classique, des observations générales sur la session qui vient de se terminer (1.) mais aussi quelques commentaires spécifiques pour chacune des trois épreuves (2.).

En préambule, il est important de mentionner que la CNCC s'est dotée d'un outil de correction dématérialisée des copies permettant une sécurisation supplémentaire du processus.

1. Remarques générales sur les résultats de la session

80 personnes se sont inscrites à la session 2023 parmi lesquelles 64 se sont présentées aux épreuves écrites le mardi 3 octobre soit un taux de présence de 80%, bien supérieur à celui constaté sur les dernières années.

A l'issue des épreuves écrites, 46 personnes ont été déclarées admissibles aux épreuves orales, soit un taux d'admissibilité de 72 %, auxquelles s'ajoutent 5 personnes bénéficiant d'un report d'admissibilité de la session 2022.

Au total 51 personnes se sont donc présentées aux épreuves orales et 41 ont été admises au CAFCAC, soit 80 % des personnes admissibles (64 % des personnes présentes aux épreuves écrites).

Voici les statistiques observées depuis la session 2013 :

Années	Inscrits	Présents	% présence	Admissibles N	Admissibles N-1	Total admissibles	Reçus N	Reçus N-1	Total Reçus	% Admissibles / présents (N)	% Reçus / Admissibles
2013	128	90	70%	44	12	56	34	10	44	49%	79%
2014	110	76	69%	18	10	28	12	3	15	24%	54%
2015	138	79	57%	12	7	19	9	5	14	15%	74%
2016	133	93	70%	8	4	12	8	2	10	9%	83%
2017	123	73	59%	38	1	39	32	1	33	52%	85%
2018	77	44	57%	13	6	19	11	5	16	30%	84%
2019	66	40	61%	19	2	21	15	1	16	48%	76%
2020	39	22	56%	14	4	18	12	4	16	64%	89%
2021	52	33	63%	18	2	20	13	0	13	55%	65%
2022	78	57	73%	42	5	47	37	5	42	74%	89%
2023	80	64	80%	46	5	51	37	4	41	72%	80%

2. Les remarques spécifiques à chacune des épreuves

A. Epreuves écrites

a. Comptabilité & Audit

Cette épreuve d'une durée de 5 heures est affectée d'un coefficient 4.

Il s'agit d'une épreuve écrite qui se compose d'un QCM, d'un cas pratique et de deux situations.

- Moyenne : 10,15/20
- Note la plus basse : 5,31/20
- Note la plus haute : 15,47/20
- Nombre de notes supérieures à 10/20 : 40 – 62 % des présents
- Nombre de notes éliminatoires inférieures à 6/20 : 4 – 6 % des présents

	Sur les 3 dernières années					
	#	Moy	-	+	>10	NE
2020	22	10,25	6,88	13,41	13	0
2021	33	8,48	2,88	13,13	11	4
2022	57	10,07	6,16	14,38	27	0

b. Droit appliqué à la vie des affaires

Cette épreuve écrite d'une durée de 4 heures est affectée d'un coefficient 3.

Elle comprend un QCM et l'étude de cas ou de situations pratiques pouvant être complétée par le commentaire d'un ou de plusieurs documents.

Elle se décompose en 2 parties principales : Droit des affaires et des sociétés & Fiscalité.

- Moyenne : 9,65/20
- Note la plus basse : 3,25/20
- Note la plus haute : 13,21/20
- Nombre de notes supérieures à 10/20 : 28 – 43 % des présents
- Nombre de notes éliminatoires inférieures à 6/20 : 2 – 3 % des présents

	Sur les 3 dernières années					
	#	Moy	-	+	>10	NE
2020	22	10,56	5,92	13,25	16	2
2021	33	11,48	6,53	16,29	24	0
2022	57	10,11	4,63	15,67	27	2

Le tableau ci-dessous présente les notes en distinguant la partie « droit » de la partie « fiscalité »

		#	Moy	-	+
2019	Droit (sur 11)	40	6,59	4,25	9,25
	Fiscalité (sur 9)	40	4,28	1,17	7,88
2020	Droit (sur 11)	22	6,79	3,5	9
	Fiscalité (sur 9)	22	4,25	2,17	6,92
2021	Droit (sur 11)	33	6,71	4,13	8,84
	Fiscalité (sur 9)	33	4,77	1,79	8,04
2022	Droit (sur 11)	57	5,72	2,34	8,75
	Fiscalité (sur 9)	57	4,39	1	6,84
2023	Droit (sur 11)	64	5,53	2,92	7,75
	Fiscalité (sur 9)	64	4,12	0,33	6,58

c. Economie, finance, management

Cette épreuve écrite d'une durée de 4 heures est affectée d'un coefficient 2.

Elle comprend un QCM, l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être complétée par le commentaire d'un ou de plusieurs documents, ainsi que par une ou plusieurs questions.

Elle a été scindée en 3 parties principales : Economie, Finance & Management.

- Moyenne : 8,71/20
- Note la plus basse : 3,31/20
- Note la plus haute : 13,69/20
- Nombre de notes supérieures à 10/20 : 17 – 26 % des présents
- Nombre de notes éliminatoires inférieures à 6/20 : 5 – 8 % des présents

Une grille de correction détaillée et renseignée par chacun des deux correcteurs a pleinement rempli son objet.

	Sur les 3 dernières années					
	#	Moy	-	+	>10	NE
2020	22	9,05	4,38	14,45	9	3
2021	33	9,03	3,63	13,88	14	6
2022	57	13,37	6,75	16,69	49	0

d. Epreuve de synthèse

Cette épreuve d'une durée de 3 heures est affectée d'un coefficient 3.

Il s'agit d'une épreuve écrite portant sur l'ensemble des matières du programme, destinée à apprécier les qualités de réflexion et de rédaction des candidats

- Moyenne : 11,77/20
- Note la plus basse : 5,50/20
- Note la plus haute : 17,63/20
- Nombre de notes supérieures à 10/20 : 48 – 75 % des présents
- Nombre de notes éliminatoires inférieures à 6/20 : 2 – 3 % des présents

	Sur les 3 dernières années					
	#	Moy	-	+	>10	NE
2020	22	9,6	5,5	14	13	3
2021	33	10,11	5,50	14,25	16	2
2022	57	10,89	6,50	15	44	0

B. Epreuves orales

a. Anglais

Cette épreuve orale d'une durée de 30 minutes est précédée de 30 minutes de préparation et affectée d'un coefficient 1.

Il s'agit d'une conversation avec les membres du jury établie à partir de documents fournis en anglais, pouvant servir de support à des questions, commentaires et demandes de traduction.

Ces documents sont des articles tirés de la presse économique et financière.

- Moyenne : 12,38/20
- Note la plus basse : 6/20
- Note la plus haute : 18/20

b. Déontologie & pratique professionnelle

Cette épreuve orale d'une durée de 30 minutes est précédée de 30 minutes de préparation et affectée d'un coefficient 3.

Elle porte sur l'exercice professionnel du commissariat aux comptes et ses obligations déontologiques en prenant appui sur un commentaire de texte préalablement tiré au sort et portant sur les travaux des différentes commissions de la Compagnie nationale.

- Moyenne : 11,88/20
- Note la plus basse : 7/20
- Note la plus haute : 17,17/20

3. Epreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (EAFCAC)

L'EAFCAC concerne les candidats titulaires d'un diplôme d'auditeur étranger.

L'épreuve d'aptitude se compose d'un écrit et d'un oral qui se déroulent en langue française, et qui portent sur les matières fixées par le garde des sceaux, ministre de la Justice.

La durée de l'épreuve écrite est limitée à trente minutes pour chaque matière (jusqu'à 8 matières en fonction des diplômes détenus).

L'oral consiste en un entretien de trente minutes avec les membres du jury.

12 candidats se sont inscrits à la session 2023.

8 se sont présentés et 5 ont été reçus, soit 63 % des présents.

La synthèse des notes est présentée ci-après :

	Nombre de candidats	Moyenne	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes >10
1 - Contrôle légal en France	8	8,75	2,5	15	3
2 - La mission du CAC	8	11,06	6	14,5	6
3 - Autres missions du CAC	8	10,25	8	13,5	6
4 - Ethique, déontologie, responsabilité	8	11,75	4	17	6
5 - Droit des affaires	7	9,57	1,5	15,5	4
6 - Droit civil et organisation judiciaire	7	11,00	2,5	17,5	5
7 - Autres matières juridiques	7	9,50	5,5	13,5	4
Epreuve orale - Entretien avec le jury	7	11,50	7	15	5